

3^e reg. dont 2 voy. à la Mairie le 3-11-51

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT
de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
de Royan

Séance du 30 Juillet 1951 19

OBJET :
**ACHAT DE
TUYAUX ET ACCES-
SOIRES DE LUTTE
C/L'INCENDIE :
Marché DESAUTEL**

L'an mil neuf cent cinquante et ~~un~~ rente du mois
d' juillet, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Ch. REGAZONI, Maire, en session } ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 24 Juillet 1951.

NOMBRE
de
votants municipaux
pris part au vote :
51059

Etaient présents : MM. Ch. REGAZONI, Rochedereux,
Domécq- Bujard, Bujard - Guillaud- Chazeau,
Seugnet-, Counil, Main, Jacquet, Melle Rikosky
M. Prugnaud

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient représentés : M. THIRION par M. Guillaud
M. Péraudeau par M.
Chamboulan

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. on sieur BUJARD, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a _____

M. le Maire est autorisé à passer un
marché limité à la somme de 560.000 frs avec les
établissements DESAUTEL, pour fourniture de :

- 5 tuyaux de 45 m/m à 10.620 frs les 20 mètres
- 25 tuyaux de 70 m/m à 19.372 frs les 20 mètres
- 1 cordage 20/18 à 4.045 frs l'unité
- 2 commandes de 20 m. de 12 m/m à 1.736 frs
l'une

Le financement est assuré par les crédits
ouverts au titre dommage de guerre chap. XXIV,
art. 2 décision du MRU, en date du 24 mai 1951.

./.

APPROUVE

LA ROCHELLE, le 30 octobre 1951

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

signé: A. HUSSON

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

Pour copie conforme
A ROYAN, le 8 novembre 1951
Le Maire,



Maire

Pour extrait conforme :
Le Maire,
signé: CH. REGAZONI

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1914-1918
Autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 30 Juillet 1951

ET : Monsieur le Directeur des Etablissements DESAUTEL
Frères, Agence de Bordeaux, 3 rue Lacornée,
(siège social : 99 rue Pierre Corneille à Lyon)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - OBJET DU MARCHÉ - Les établissements DESAUTEL Frères
s'engagent à fournir à la commune de ROYAN (corps des Sapeurs
Pompiers) les articles ci-après :

- a/ des tuyaux de 45 m/m au prix de dix mille six cent vingt frs
les 20 mètres (10.620 frs) (cinq)
- b/ des tuyaux de 70 m/m au prix de dix neuf mille trois cent
soixante douze frs les 20 mètres (19.372 frs) -vingt cinq -
- c/ des cordages 20/18 au prix de quatre mille quarante cinq frs
(4.045 frs) l'unité (un)
- d/ des commandes de 20 mètres de 12 m/m au prix de mille sept
cent trente six francs (1.736 frs) (deux)

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHÉ & REGLEMENT - Le présent marché est limité
à la somme de cinq cent soixante mille frs (560.000 frs)

Le règlement sera effectué par virement postal au C.C.P. BORDEAUX
357-25

ARTICLE 3 - FRAIS - Le présent marché, financé par les Crédits dommages
de guerre (matériel incendie) sera exempt des droits d'enregistre-
ment en application de l'Art.69 de la Loi du 28 Octobre 1946 sur les
dommages de guerre .

A ROYAN, le 10 août 1951

Le Fournisseur,
signé: illisible

le Maire,
signé : Ch. REGAZONI

APPROUVE

LA ROCHELLE, le 30 Oct. 1951

Pour le Préfet, le Secrétaire Général
signé: A. HUSSON

POUR COPIE CONFORME
A ROYAN, le 8 novembre 1951
Le Maire,



[Handwritten signature]